

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

OBJET :

COMMISSION
D'INDEMNISATION À
L'AMIABLE POUR LE
PROJET DE TRAMWAY
PHASE 2 (CIAT) :
DÉSIGNATION DES
ÉLUS REPRÉSENTANT
ANNEMASSE AGGLO

N° CC_2023_0058

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIÈGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Séance du : mercredi 24 mai 2023

Convocation du : 17 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Paulette CLERC, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEB par Louiza LOUNIS, Michel BOUCHER par Dominique LACHENAL, Matthieu LOISEAU par Djamel DJADEL, Marion BARGES-DELATRE par Bernard BOCCARD, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Maurice LAPERROUSAZ par Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Par délibération n°CC_2023_0057 du 24 mai 2023, Annemasse Agglo a approuvé l'instauration d'une Commission d'Indemnisation à l'Amiable pour le projet de Tramway phase 2 (CIAT), sa composition, ainsi que son règlement d'indemnisation.

Conformément à cette délibération, il convient de désigner 3 élus membres du conseil communautaire d'Annemasse Agglo pour représenter la collectivité dans la Commission :

- un élu issu de la commune d'Annemasse, directement impactée par les travaux ;
- deux élus issus des autres communes d'Annemasse Agglo.

Il convient également de désigner 3 suppléants à ces 3 membres élus titulaires.

Il est proposé les représentants d'Annemasse-Agglo suivants :

Représentants		
Représentant 1 Non issu de la commune d'Annemasse	Marion Barges Delattre	Bernard Bocard

Représentant 2 Non issu de la commune d'Annemasse	Antoine Blouin	Guillaume Mathelier
Représentant 3 Issu de la commune d'Annemasse	Christian Aebischer	Michel Boucher

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

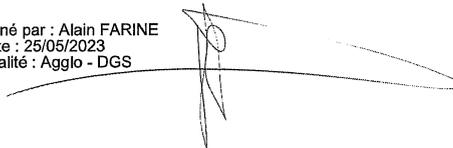
Pour : 51

Abstention : 1

DECIDE :

DE DÉSIGNER les élus mentionnés dans le tableau ci-dessus pour représenter Annemasse Agglo dans la Commission d'Indemnisation à l'Amiable pour le projet de Tramway phase 2 (CIAT).

Signé par : Alain FARINE
Date : 25/05/2023
Qualité : Agglo - DGS



Signé par : Nadège ANCHISI
Date : 30/05/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.